



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique à l'égard des handicapés

Question écrite n° 97452

Texte de la question

M. Francis Vercamer attire l'attention de M. le ministre délégué à la sécurité sociale, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à la famille sur le retard de la région Nord-Pas-de-Calais en matière d'accompagnement des personnes handicapées mentales. D'une manière générale, les personnes en situation de handicap sont en effet plus nombreuses dans la région Nord - Pas-de-Calais. Le nombre de bénéficiaires de l'allocation adulte handicapé et de l'allocation d'éducation spéciale y est ainsi particulièrement élevé (taux de 27 pour 1 000 pour l'AAH, de 10,3 pour 1 000 pour l'AES). Le nombre de demandes adressées auprès des CDES ou desCOTOREP a progressé de 57 % entre 2004 et 2005 avec, pour le département du Nord, 98 320 demandes en 2005 contre 62 422 en 2004. Ce alors même qu'en juin 2003 la Cour des comptes relevait que le nombre de demandes non satisfaites enregistrées dans les établissements pour adultes handicapés s'élevait, fin 2001, à 6 865 dans la région. Face à cette situation, les modes d'accompagnement des personnes handicapées et de leurs familles demeurent insuffisantes. Ainsi, la population en établissement vieillit sans qu'elle ne puisse être accueillie au sein de structures adaptées aux spécificités de l'âge. Par ailleurs, les établissements peinent à recruter les professionnels en nombre suffisant pour assurer un encadrement de qualité. Au regard des particularismes de la région Nord-Pas-de-Calais, au passé industriel lourd et aux multiples indicateurs sociaux défavorables, les associations de familles concernées attendent avec détermination la mise en oeuvre d'un véritable plan d'urgence dégageant les moyens financiers nécessaires pour répondre aux besoins régionaux d'accompagnement des personnes handicapées mentales, polyhandicapées ou autistes. Il lui demande donc son avis sur le sujet, et souhaite connaître les dispositions qu'il entend prendre afin d'assurer la prise en compte de la situation spécifique et défavorable, par rapport au territoire national, de la région Nord-Pas-de-Calais, dans ce domaine.

Données clés

Auteur : [M. Francis Vercamer](#)

Circonscription : Nord (7^e circonscription) - Union pour la Démocratie Française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 97452

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : sécurité sociale, personnes âgées, personnes handicapées et famille

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 juin 2006, page 6414